



le Tambour du village

Septembre 2018

92



Bulletin municipal
Vaux en Amiénois et Frémont



Sommaire

Editorial	3
Le coin du maire	4
Recensement	5
Nouveaux habitants et diplômés	6
Chapelle, propriété de la commune	7
Amiens Métropole	8-9-10
Projet de fusion / PLU-PLUI	11
Réunion de Conseil	12-13
Repas de Aînés	14-15
Le château d'eau	16-17
Cérémonie des 12 et 13 mai 2018	18 à 33
Le Soldat MEHAN Suite et Fin	34-35
Cérémonie du 8 mai	36
Un champion à Vaux	37
Prolifération du chat Les animaux errants	38-39
Etat civil	40-41
Vaux sous les eaux	42-43
Les Val-heureux	44-45
Le Directeur de l'école	46
L'école	47



Editorial

Le mot du Maire



Depuis le 15 juin 2018, on vit un été exceptionnel avec des températures que l'on peut qualifier d'extrême et, d'après les météorologues, c'est l'été le plus chaud depuis l'année 1900. Est-ce le réchauffement de la planète ou alors un phénomène exceptionnel ?

Peut-être un peu les deux !

L'effet de serre, la couche d'ozone sont peut-être la cause de ces températures dignes des plages méditerranéennes.

On peut en tout cas s'interroger et prendre conscience que l'avenir de la planète dépend de chacun d'entre nous en effectuant des gestes simples mais efficaces, en respectant la nature, en n'utilisant plus de produits chimiques nocifs pour l'environnement.

Réagissons avant qu'il ne soit trop tard, tous ensemble.

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales
Directeur de la publication : **Daniel LELEU**
Rédacteur en chef : **Alain CAUSSIN**
Membres du comité de rédaction : *les membres du Conseil municipal ainsi que,*
Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL
eMail : mairie.vaux-en-amiennois@laposte..net



Dans ce TAMBOUR, je vais expliquer, point par point, les réalisations et les orientations du conseil municipal qui, je puis vous l'assurer, ne chôme pas, mais j'en ai conscience, ça ne se voit pas toujours.

Enfin, sachez que nous mettons tout en œuvre pour que notre commune ait le meilleur rayonnement possible au sein de notre communauté et bien sûr à l'extérieur.

Cordialement

le Maire

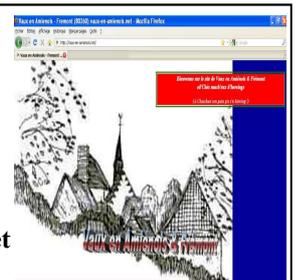
Daniel LELEU

Site internet

www.vaux-en-amiennois.net

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Jocelyn NOURTIER
webmaster@vaux-en-amiennois.net





Le coin du Maire



Les résultats scolaires de nos jeunes valoises et valois sont à la hauteur, bien sûr, de l'investissement personnel de chacune et chacun, ce dont nous pouvons nous féliciter. Mais il ne faut surtout pas oublier le travail en amont des enseignants, Maïté, Fany et Pierre-Alain le directeur de notre regroupement scolaire avec St Vast-en-chaussée ;

Au conseil municipal depuis 2008, la priorité a été donnée au SISCO afin de donner un maximum de chance de réussite à nos chères têtes blondes.

En effet, nous avons un TBI dans chaque classe, un ordinateur par élève et de nombreuses tablettes tactiles mis à la disposition des écoliers.

Chaque année, chaque élève de CE2, CM1 et CM2 peut profiter pleinement d'une semaine de découverte, soit à la montagne, soit dans le sud de la France.

De même, nos élèves bénéficient chaque année d'un enseignement spécifique en natation dans une piscine amiénoise et en fin d'année scolaire on est pratiquement assuré que tout le monde sait nager.

Dans le domaine sportif également, le plateau d'EPS permet la pratique de nombreuses activités physiques telles que le football, le hand-ball, la gymnastique.

Autant d'atouts qui font de notre école une référence au niveau académique.

En définitive, les bases acquises dans le primaire sous l'impulsion des enseignants donnent au final des résultats bien satisfaisants au brevet des collèges et au baccalauréat dont voici ci-dessous la liste des lauréats que nous tenons à féliciter chaleureusement en leur souhaitant de poursuivre de brillantes études et de réussir, dans l'avenir, une très belle carrière.

Le Maire
Daniel LELEU



Site internet

www.vaux-en-amienois.net

Ce site est fait pour vous,
aidez nous à le faire vivre

Mairie

Permanence
Mardi & Vendredi
17H30/19 H



Adresses mail

mairie.vaux-en-amienois@laposte.net

Téléphone

03 22 51 99 19

Fax

03 22 51 89 83



Rappel

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et ouvertes à tous les administrés.

Votre présence est bienvenue, sous réserve de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

OBJECTIF CITOYEN
www.defense.gouv.fr/JDC

Une attestation vous sera remise
Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant
L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

INFOS nouveaux habitants

Le Maire : Daniel LELEU

1er Adjoint : Alain CAUSSIN.

2ème Adjoint : Sébastien TARRATTE

3ème Adjoint : François DENDELEUX

Club des Val'Heureux, Président : M. PETIT

Club de Gymnastique, Présidente : Mme DEMARQUE

Club de marche, Président M. CARRE (Mardi après-midi et jeudi matin)

Club de country, présidente : Mme DARCHIS

La Frémontoise, Présidente : Mme BRANDICOURT

Directeur de l'école : M. Pierre Alain LAVILLETTE (RPI ST Vast/VAUX)



Nouveaux habitants dans la commune

Depuis quelque temps, un certain nombre de propriétés devenues libres, soit par décès, soit par choix ont tout de suite trouvé acquéreurs ;

Quelques maisons sont, soit bâties depuis peu soit en voie de construction et c'est de bon augure pour notre commune qui va s'enorgueillir de nouveaux résidents mais de façon raisonnée puisque notre politique a toujours été de ne pas avoir de lotissement, conformément à la volonté du conseil municipal depuis deux ou trois mandats

Cet empressement de choisir Vaux en amiénois comme résidence principale vient probablement de la qualité du bien vivre chez nous.

Notre rattachement à Amiens métropole, dernièrement, l'obtention de deux fleurs concernant les villages fleuris, le jumelage avec la ville de Cattolica Eraclea en Sicile peuvent expliquer ce phénomène dans un village magnifique de nature végétale. La commune a su préserver son caractère rural et l'effacement total du réseau sera terminé dans quelque temps. Quand on vous disait qu'il fait « bon vivre » à Vaux et à Frémont !

Félicitations aux jeunes diplômés

Brevet des collèges : DA COSTA Auxane : mention TB ; GODBERT Angèle : mention TB
THILLOY Alexis : mention TB ; THILLOY Zoé : mention TB
CAVILLON Samuel : mention TB ; CAZIN Cécile
PREVOT Clément : mention A-B ; FAVIOT Paul
SEUL Sarah DENEUX Lucas
DUCROTOY Morgane : mention A-B

Bac Scientifique : VIANT Doryan
GODBERT Adrien
LELEU Charlotte : mention A-B

Bac Accompagnement Soins Services à la Personne : VIANT Camille

Bac Services et Technologie de l'Agronomie et du Vivant : PREVOT Damien





Le terrain près de la chapelle de Frémont dorénavant propriété de la commune

Par acte notarié datant de juin 2018, ce terrain était un « bien vacant sans maître ». Cela signifie qu'aucun propriétaire connu n'a été trouvé et que personne n'a jamais payé d'impôt, quel qu'il soit depuis au moins 30 ans.

Cette procédure a duré pendant environ deux ans. En effet, elle a dû être mise en place car une administrée de Vaux en amiénois revendiquait la possession de cette parcelle.

Sur cette parcelle souvenez vous, un préfabriqué ayant servi d'école provisoire a été implanté sans problème apparent il y a environ 25 ans.

Ce préfabriqué a été démonté dernièrement à cause de sa vétusté et surtout parce qu'il était chargé d'amiante, ce qui explique le coût élevé du démontage à la charge de la commune.

L'année dernière, trois arbres de bonne taille ont été coupés par des personnes de la commune, sans concertation ni autorisation. Ils ont récupéré le bois et tout cela en un temps record d'une journée car bien sûr il fallait sans doute aller vite en besogne. Cet épisode étant passé, nous sommes heureux de vous informer que cet espace est désormais propriété de la commune mais on aurait peut-être pu se passer de cette procédure qui a coûté environ 1 000 euros pour les frais d'actes notariés.

D. LELEU



INFORMATION GENDARMERIE NATIONALE

La gendarmerie Nationale nous informe qu'une société dénommée « Groupe Energie » procède actuellement à des tentatives de ventes forcées de services d'isolation pour l'habitation.

Soyez vigilants !



Vaux-en-amiénois et Frémont ont intégré Amiens métropole au 1er Janvier 2018

Historique

En 2015, une loi gouvernementale dite loi « NOTRE » a obligé les communautés de commune à avoir plus de 15 000 habitants.

Or la communauté de communes « Bocage-Hallue » dont nous faisons partie ne comptait que 13500 habitants. Le Préfet a donc décidé de fusionner les communautés de communes de Bocage-Hallue, de Doullens et de Bernaville.

Cette décision qu'on peut qualifier d'unilatérale, n'était pas notre orientation pour les raisons que nous allons exposer ensuite.

Il a donc été décidé lors d'une réunion de conseil extraordinaire de passer au vote pour demander notre rattachement à Amiens Métropole.

Après débat :

1 conseiller vote contre ;

2 conseillers s'abstiennent ;

8 conseillers votent pour.

A l'issue de ce vote et dans la foulée, le maire de St Vast en chaussée, Marc VIGNOLLE et moi-même avons rencontré à Corbie, monsieur Alain GEST, député de la Somme et Président d'Amiens Métropole pour lui faire part de notre volonté de rejoindre Amiens Métropole en motivant point par point notre demande.

L'accueil réservé par Alain GEST a été convivial, chaleureux, rassurant et constructif à plus d'un égard.

Presqu'en même temps, quatre autres communes nous ont rejoints pour les mêmes motivations. Il s'agit des communes de Querrieu, Cardonnette, Fréchencourt et Rainneville. Ce fut alors le début d'un long marathon qui a duré deux ans et demi.

De nombreuses réunions, dont certaines duraient plus de quatre heures, en présence du Préfet, du secrétaire général de la préfecture, des directeurs des services de l'Etat et de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) forte de 46 membres tous élus du département de la Somme (Présidents de communautés de commune, du conseil départemental, sénateurs, maires, etc.)



Au premier vote fin 2016, la décision prise par la CDCI est de fusionner bloc à bloc, c'est-à-dire avec l'ensemble des communes de la communauté de communes du département.

Nous avons décidé tous ensemble de réitérer notre demande et notre volonté d'adhérer à Amiens Métropole. De nouvelles réunions ont eu lieu et à chaque fois nous devons argumenter, commune par commune.

Finalement, monsieur De MESTER, Préfet de la Somme, a décidé d'une ultime réunion à l'automne 2017, en convoquant cette fois la CDCI restreinte composée de 15 membres.

Après une nouvelle intervention de chaque maire demandeur qui devaient expliciter dans les détails cette volonté d'intégration, un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Intégration favorable à Amiens Métropole :

St Vast en chaussée

Vaux en amiénois

Cardonnette

Querrieu

Alors que les communes de Rainneville et de Fréchencourt ont vu leur demande refusée. Deux autres communes ont également rejoint la Métropole, Ferrières et Seux.

Ces six communes portent depuis le 1^{er} janvier 2018 39 le nombre actuel de communes composant la métropole amiénoise qui regroupe au total 180 000 habitants. Inutile de vous dire que c'est avec un grand soulagement et une certaine fierté que nous vous annonçons aujourd'hui cette nouvelle qui sera le point fort de ce mandat électoral de 2014 à 2020.

Dans le paragraphe qui suit, vous pourrez analyser pourquoi cette intégration est une excellente chose pour notre commune



Le Maire

D. LELEU





ACQUIS :

Taux d'imposition plus faible ;
Baisse de la redevance des ordures ménagères ;
Entretien des voies communautaires à charge de la métropole ;
Assistance de la direction des permis de construire ;
Assistance des documents d'urbanisme
Entretien de certains édifices (ex. : plateau sportif) ;
Billets de cinéma à tarif réduit pendant l'été ;
Délivrance du télépéage (BIP and GO) avec gratuité de l'autoroute sur la portion Amiens Nord-Amiens Sud ;
Entrée préférentielle et à tarif réduit des piscines, salles de sport, musée, bibliothèque, etc
Mise en place d'une benne à déchets verts.

A venir à moyen terme :

Bus de ville ;
Assainissement collectif (dans un délai raisonnable) ;
Armoire à livres

Dernière phase de l'effacement du réseau électrique et téléphonique

Dès octobre 2018, la CEGELEC, désignée par la FDE (Fédération d'Electricité et d'Energie) va commencer les travaux qui vont durer au moins six mois.

Le conseil municipal a voté pour ce projet qui lui tenait à cœur, d'une part parce qu'il nous semblait normal que tous les habitants de la commune bénéficient des mêmes services et d'autre part, parce que ces travaux étaient nécessaires, étant donné la vétusté des installations ;

De nouveaux lampadaires à LED vont embellir notre commune qui n'aura plus à craindre les tempêtes et soyez rassurés, cette nouvelle réalisation n'empêchera pas les hirondelles de venir migrer chez nous, comme j'ai pu l'entendre à plusieurs reprises.

Le Maire
Daniel LELEU

Coût de l'opération : 797 375.87 €
FDE : 353 850 €
Commune : 413 525 €
Réserve parlementaire de C. MANABLE : 30 000 €

Le tout complété par un emprunt de 150 000 euros sur une durée de 12 ans.



Projet de fusion avec St Vast ?

Le sénateur Christian MANABLE, rapporteur au sénat du projet des communes nouvelles, nous a présenté à plusieurs reprises ce dispositif que nous avons évoqué en conseil municipal. Le sénateur aurait tendance à penser que l'Etat envisage de le mettre en œuvre à plus ou moins long terme.

Christian MANABLE, adepte de la formule « mieux vaut agir que subir », nous invite à réfléchir, puisque si un décret était publié, ce serait l'Etat qui désignerait les communes à regrouper pour une fusion. D'où l'idée d'une concertation avec St Vast. Mais je le redis ici, aucune décision n'a été à ce jour prise par aucun responsable.

Une réunion d'information se tiendra le **12 octobre 2018 à 18h30** à la salle des fêtes et nous souhaitons qu'un public nombreux puisse être présent le jour de ce projet en pesant le pour et le contre.

Cette réunion sera suivie d'un vote à bulletin secret qui aura valeur de décision comme cela a toujours été prévu.

Si le vote est négatif, les communes resteront autonomes. Si le vote est positif, le conseil municipal sera amené à délibérer.

En tout état de cause, ce sont finalement les administrés qui prendront cette décision de fusionner ou pas.

En ce qui nous concerne, nous n'avons pas d'idées préconçues et respecterons démocratiquement la décision des électeurs présents à cette réunion qui aura plus une valeur de test. Rendez-vous donc le **vendredi 12 octobre à 18h30 à la salle des fêtes de Vaux.**

D. LELEU

P.L.U/P.L.U.I

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

A dater du 1^{er} janvier 2018, la commune devient compétente au niveau du PLUI qui remplace le PLU de décembre 2013.

Le 1^{er} janvier 2018, Mr De MESTER, préfet de la Somme a décidé de donner la compétence du PLUI à la commune de Vaux en amiénois, puisque Amiens Métropole n'exerce pas cette compétence. De ce fait, les permis d'aménager et les permis de construire, instruits d'abord par la Direction de l'Urbanisme d'Amiens seront de la compétence de la commune et c'est une grosse charge qui nous revient, vu la complexité de certains dossiers.

D. LELEU



Réunions du Conseil municipal

Séance du 09 février 2018

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 09 février 2018, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Étaient présents : Mme LEVERT,

M. CAUSSIN, TARRATTE, DENDELEUX, BOIDIN, BRANDICOURT, GAMBIER, POUSSART PRE-

VOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente donnant pouvoir : Mme CHANEL donne pouvoir à Mme LEVERT

Avant de commencer la réunion Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont pris lecture du dernier compte rendu et demande s'ils sont d'accord avec celui-ci, M. PREVOT Hervé fait part de son mécontentement car la phrase suivante « l'ambiance entre agriculteurs se dégrade » indique qu'il n'a jamais dit cela en réunion. Et demande un **rectificatif sur le : Point 4 : comme quoi à l'époque il avait été contre l'emploi d'un temps plein et trouve regrettable qu'on n'ait pas opté pour cette solution dès le départ.**

RECTIFICATIF Question Diverse : Les agriculteurs qui cultivent des betteraves et fournissent TEREOS peuvent obtenir de la grave gratuitement à condition de l'étaler dans les chemins communaux.

1 –Présentation fusion Vaux / st Vast avec Monsieur MANABLE, Sénateur:

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MANABLE, Sénateur, qui présente aux conseillers un rapport sur la fusion des communes, fondé sur le volontariat, il rappelle que la France compte 36000 communes et actuellement elle en compte 35800, dont 3 communes nouvelles dans le département de la Somme.

Il fait part de points positifs à une fusion, comme la mutualisation des moyens, la réalisation d'investissements et la mise en place de service de proximité rural,

Bien entendu il faut l'assentiment de la commune et de la population, informer celle-ci par le biais de réunions d'information et d'une note explicative,

Il est également précisé que si la fusion se faisait en 2018, les réunions de conseil municipal pourraient se faire avec les deux conseils municipaux et ce, jusqu'à la prochaine élection, soit en 2020, et qu'après les élections la commune nouvelle fonctionnerait avec un conseil municipal de 15 conseillers (Vaux 7 conseillers et St Vast 8 conseillers) avec un seul maire, un maire-délégué, des adjoints et conseillers ?

Si la fusion venait à se réaliser la commune nouvelle bénéficierait de 5% supplémentaire pour la Dotation Globale de Fonctionnement sur une durée de trois ans voire au-delà.

Monsieur GAMBIER Philippe demande à Monsieur le Maire d'où il sort le montant de 25 000 € de DGF supplémentaire susceptible d'être perçue par la commune en cas de fusion car en réalité c'est 5% de 45 000 € de la DGF soit 2 250 €, ce qui fait 11 fois moins que le montant annoncé par Monsieur le Maire.

Monsieur MANABLE rappelle qu'il vaut mieux choisir que de subir, et qu'il est préférable de vivre ensemble que de mourir seul.

Suite à ces informations Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des interrogations à ce sujet,

M. CAUSSIN Alain demande ce que peut apporter une fusion alors que la commune a rejoint Amiens métropole, Monsieur MANABLE indique d'avantage de dotations.

M. DENDELEUX François souhaite savoir si la fusion peut apporter plus de construction pour pouvoir se rapprocher géographiquement, M. MANABLE fait savoir que seul le service juridique de la Préfecture peut répondre à savoir si Vaux en Amiénois garde son PLU ou passe en PLUi.

M POUSSART Michel se demande si on est fusionné avec St Vast est ce que par la suite on peut nous imposer le regroupement avec d'autres communes, M. MANABLE fait savoir que ce qui n'a pas été imposé avant la fusion ne le sera pas après. Voir rapport sur l'application de la loi.

Monsieur le Maire rappelle que St Vast a son assainissement collectif, étant à Amiens Métropole notre commune pourrait peut être en bénéficier dans un avenir relativement proche, il n'y aurait plus de SISCO donc des charges en moins, il y aurait un avantage pécunier, et possibilité d'une crèche commune.

M. PREVOT Hervé fait savoir que le projet de fusion est trop basé sur l'économie, et qu'il faut penser plus en considération le rapprochement population, voire sur l'humain, il faut également voir l'aspect financier et aspect qualité de vie et de service de la population, pense qu'il n'y aurait plus deux maires, mais un seul maire ainsi qu'un maire délégué, qu'il n'y aurait pas principalement d'économie d'échelle. Monsieur le Maire pense lui, qu'il pourrait y avoir des économies.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a plus de centre aéré et qu'en fusionnant on peut créer un centre aéré.

M. CAUSSIN se demande, concernant les projets communs, sur ce qu'une fusion apporterait de plus qu'une convention passée pour chaque projet.



M. GAMBIER Philippe pense que la commune va perdre au niveau des élections, c'est-à-dire qu'il y aura des listes des 15 noms sans pouvoir procéder à des ratures et des modifications. Il est également proposé de voir les possibilités de projets communs avant de voir l'aspect économique,

Monsieur GAMBIER Philippe ne voit pas de projet pour la fusion, il fait savoir qu'entre les conseillers de Vaux et ceux de St Vast il n'y a pas de communication, à Vaux les Agriculteurs travaillent ensemble par le biais d'une CUMA, mais il n'y a pas de travaux communs entre les agriculteurs de Saint Vast et de Vaux.

M. BOIDIN Philippe fait part de son opinion en indiquant que les deux villages travaillent très bien individuellement, la crainte du travail commun, dans les années à venir, la crainte de ne plus avoir de maire délégué ou d'adjoint à Vaux, Monsieur TARRATTE Sébastien pense qu'il y a possibilité que ce soit l'inverse, Monsieur BOIDIN Philippe précise que St Vast a plus d'habitants que Vaux. Monsieur le Maire tient à faire remarquer que la répartition du nombre d'élus serait tout à fait équitable.

Monsieur POUSSART Michel fait part de la crainte que par un PLU commun on nous impose des lotissements, Monsieur le Maire rappelle que le PLU a été entériné fin 2013 et que nous restons maîtres de notre orientation.

M. BRANDICOURT Franck fait savoir que la loi est là, par contre il faut consulter la population, on ne sait pas l'avenir car c'est les jeunes qui le feront.

Monsieur le Maire a pris note de toutes les remarques apportées par les conseillers, et rappelle que la population sera consultée, et qu'un mot commun sera fait avec St Vast pour une distribution dans un avenir proche.

Chaque association peut rester seule ou s'associer,

La commune la plus importante garde t'elle le pouvoir, Monsieur MANABLE répond non mais que c'est une question qui peut être abordée démocratiquement.

En conclusion de ce débat Monsieur le Maire propose un tour de table afin de savoir qui serait favorable ou non à ce projet de fusion :

DENDELEUX François	: Oui
TARRATTE Sébastien	: Oui sous réserve d'Informé et de consulter la population avant toute décision
CAUSSIN Alain	: Informé et consulter la population avant toute décision
PREVOT Hervé	: Ni pour Ni contre
GAMBIER Philippe	: Ni pour Ni contre
BOIDIN Philippe	: Non
POUSSART Michel	: Ni pour Ni contre
BRANDICOURT Franck	: Pas contre
LEVERT Christelle	: Pas contre avec des questions
LELEU Daniel	: Oui

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MANABLE afin de conclure, lequel clos ce débat par les points suivants :

Attachement à sa patrie (France, Commune)

Communiquer et associer la population

Réunion des 2 conseils actuels afin de minimiser les inconvénients

Urbanisme : St Vast à des lotissements Vaux n'en veut pas, mais il faut penser à l'avenir pour les écoles, le village, la population, la ruralité.

Plus la commune attend plus le risque de fusionner ne se fait pas et pense qu'il vaut mieux « agir que subir ».

2 – Projet commémoration les 12 et 13 mai 2018 sur les conflits du XX^e siècle en partenariat avec St Vast en Chaussée :

Monsieur le Maire informe les conseillers du projet de commémoration les 12 et 13 mai 2018 en donnant lecture du programme sur la Commune de Vaux et celle de St Vast, en précisant que le coût de cette commémoration sera réparti sur les deux communes, et la communes de Vaux s'engage à rechercher des subventions afin de réduire sa propre participation.

Les conseillers, après avoir entendu le programme de ce projet de commémoration, sont favorables à l'unanimité.

3 – Délibération pour la gestion des documents d'urbanisme par les services d'Amiens Métropole :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des services d'Amiens Métropole afin de leur confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au service commun mutualisé et de signer la convention de création d'un service commun entre la Communauté d'Amiens Métropole et la Commune de Vaux en Amiénois.

Monsieur le Maire indique que cela correspond exactement au même service que l'on avait avant mais qu'il y a uniquement un changement de bureau, ce n'est plus M. Chevessier qui gère nos instructions mais M. Boquelet.

Les conseillers après avoir entendu Monsieur le Maire sont favorables à la signature de cette convention.

Monsieur BOIDIN souhaite savoir comment se passera l'entretien de notre voirie, vu que la commune fait maintenant partie d'Amiens Métropole, Monsieur le Maire indique qu'il pourra apporter plus de précision par la suite, puisqu'une réunion avec les services de voirie d'Amiens Métropole va prochainement avoir lieu.

Fin de séance : 20 h 45.



Le 28 Janvier :

Un repas



**Un fabuleux
Chanteur !**

Un repas délicieux !



Des habitants heureux !



**Et nos
doyens de la
journée :
Louis et
Renée**



des Aînés bien réussi !



Dernières photos

Le château d'eau a été démonté fin juin, début juillet.

En effet, il n'était plus fonctionnel depuis des années car l'eau de captage était polluée (trace d'ATRAZINE) mais présentait aussi un danger car la structure en béton commençait à se détériorer sérieusement.

Lors du démontage, l'entreprise a dû extraire de l'amiante que nos employés communaux, Jean-François et Florent ont déposé à la déchetterie de CAMON.

Cette opération a été financée entièrement par les services d'Amiens métropole, le SIEAP Naours, notre syndicat des eaux, a financé cette démolition à hauteur de 30 000 euros environ. De plus, une plateforme en béton de 4m X 2m a été installée pour recevoir le bac à verre de Frémont et le container à carton.

Merci à Monsieur le Président du SIAEP Naours, Hubert DETURCK, également maire de WAGNIES qui a pris en charge intégralement le démontage, ce qui fait que cela n'a rien coûté à la commune.

Sur le terrain ainsi disponible, notre intention est de créer un verger participatif pour nos concitoyens (pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, etc.)



Vous connaissez

notre

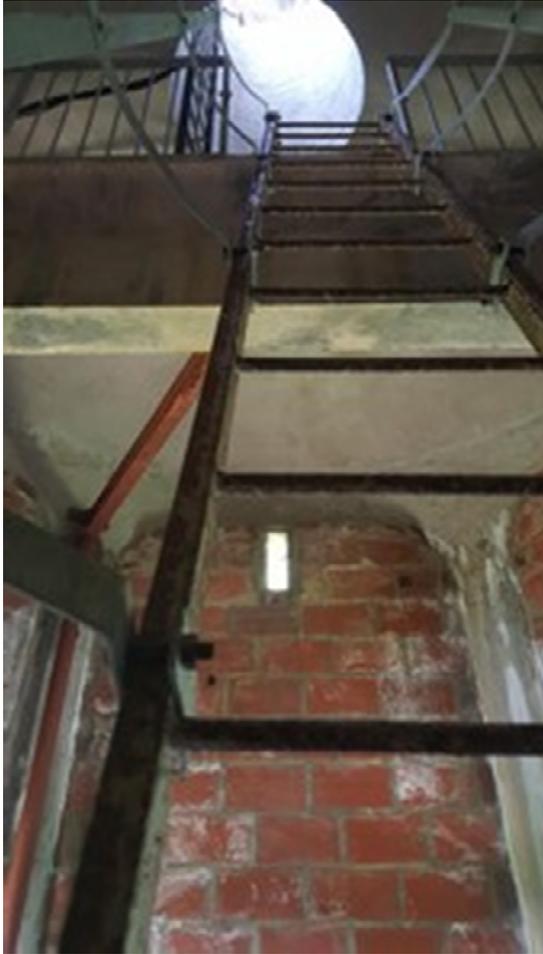
château d'eau.



et que d'en haut...



Avant liquidation !



**Mais savez-vous
qu'il est creux ?**



...la vue est imprenable !





Cérémonie des 12 et 13 MAI 2018

La volonté commune des villages de Vaux en Aminénois et de St Vast en chaussée a permis de commémorer avec honneur les conflits du XXe siècle, en particulier la première guerre mondiale, la seconde guerre mondiale et la guerre d'Algérie.

La première journée, le 12 mai se passait à St Vast, en particulier sur le stade de la commune qui a accueilli deux associations spécialistes de ce genre d'évènements, le « SAPEUR PICARD » de Roye et ARCAVEM de EAUCOURT sur Somme.

Exposition de véhicules militaires et camp militaire de la seconde guerre mondiale, de véhicules de collection datant du milieu du XXe siècle, présentation d'un musée éphémère dans la salle des fêtes de St Vast et démonstration d'armes et de fusées datant de la première guerre mondiale, étaient au programme.

Un nombreux public était présent le samedi pour assister à l'inauguration.

Manifestation, avec la présence remarquée de Brigitte FOURE, Maire d'Amiens, première vice-Présidente des Hauts de France et vice-Présidente d'Amiens Métropole.

Étaient également présents, monsieur Jean Claude BILLOT, Maire de Ferrières et Président des maires de la Somme, Benoit MERCUZOT, vice-Président d'Amiens Métropole, Patrick DESSEAUX, vice-Président d'Amiens Métropole et de nombreux maires des communes alentour que nous tenons à remercier chaleureusement.

En fin de journée, une messe dédiée aux victimes des différents conflits était dite en l'église de St Vast avec les porte-drapeaux de Villers Bocage et la choral VOCAL' SONG qui interprète avec bonheur des chants gospel.

S'ensuivit une remise de gerbe au monument aux morts, orchestrée par le Maire Marc VIGNOLLE qui était accompagné de cornemuses d'Amiens.

Un petit orage de courte durée n'a pas gâché cette belle journée qui a rassemblé environ 200 personnes.

La commune de Vaux-en aminénois organisait la manifestation du dimanche 13 Mai sous un soleil radieux avec la présence d'environ 300 personnes, ravies de leur journée.





Là encore de nombreuses personnalités ont répondu à l'invitation des deux communes et ont d'ailleurs félicité les organisateurs de cette cérémonie qui fera date.

Étaient présents, monsieur Christian MANABLE, Sénateur, qui a décoré de la médaille au Sénat les soldats ayant participé à la guerre d'Algérie.. Monsieur Alain GEST, Président d'Amiens métropole, madame Nathalie TEMMERMANN, conseillère départementale et assistante parlementaire du sénateur MANABLE, René LOGNON, Président de la communauté de communes et de nombreux maires de la région.

Le déroulement de la journée était le suivant :

11h00 cérémonie au monument aux morts de Vaux en Amiénois avec la participation de soldats de la 1^{ère} et seconde guerre mondiale en tenue d'époque ;

Concert donné par un groupe de cornemuses de Noyon, remise de médaille par le Sénateur MANABLE à François PETIT, Marc POUSSART, Louis BOIDIN, Alain FALAMPIN, Bernard ZIRMI

Démonstration d'un groupe de country de la commune

Pot d'accueil et déjeuner sous chapiteaux (160 personnes ont dégusté une excellente paëlla)

Après-midi : les véhicules militaires et de collection ont permis à chacun de faire un tour par St Vast, Frémont, Vaux et ce fut fort apprécié.

Les véhicules, accompagnés des cornemuses se sont ensuite arrêtés au cimetière pour commémorer le souvenir des soldats anglais et australiens qui y reposent mais aussi pour y lire un texte de paix et de fraternité.

A noter un magnifique musée de la première guerre mondiale dans la salle des fêtes toute la journée, avec la participation de Michel CARRE, notre porte-drapeau et collectionneur, ainsi qu'un habitant de Flesselles et l'association le « Sapeur Picard » de Roye.

Ces manifestations des 12 et 13 Mai ont coûté une somme dérisoire aux deux communes, grâce à nos sponsors Amiens Métropole, le club des Val'Heureux, la Normande, fournisseur des repas à la cantine et la CEGELEC, société qui va installer notre effacement de réseau électrique.

Merci à tous les acteurs qui se reconnaîtront et ont permis une réussite totale de cette manifestation ambitieuse et ciblée.



Coup d'envoi

Merci à tous pour votre présence si nombreuse lors de cet hommage aux anciens combattants.

Merci également à tous ceux qui ont donné de leur temps pour que cette journée soit une belle réussite !



d'une cérémonie



Première journée à St VAST



réussie !





VAUX en Amiénois - Saint Vast en Chaussée



Les 12 et 13 mai



nos communes



étaient bien



défendues







LE SPORT ET LA GRANDE GUERRE



Le sport avant 1914

Avant 1914, on parle surtout d'Education Physique. Sur une population de 41 630 000 habitants, on compte moins de 400 000 Français affiliés à un organisme régissant le monde du sport. Si le cyclisme et la boxe sont les sports populaires, le rugby est le sport collectif le plus pratiqué. Quant au football, sa pratique reste confidentielle.



La mise en place du sport au front

Dès le début de l'année 1915 et afin de tromper l'ennemi entre les combats, les Poilus mettent spontanément en place diverses activités dont la pratique sportive. C'est pour eux une distraction, un anticatard, un moment d'oubli de la guerre et de ses atrocités.



L'influence des Alliés

À partir de 1916, l'influence des soldats Alliés va considérablement faire évoluer cette pratique. Pour eux, le sport est un confort moral et physique, un renforcement de l'esprit de groupe, une préparation efficace aux combats. Les premières rencontres interalliées vont permettre aux Poilus de découvrir ce concept inédit pour eux. Cette influence va dynamiser et permettre d'étendre le sport dans toute l'Armée française.



L'héritage sportif de la Grande Guerre

Le sport actuel doit aux Poilus la démocratisation de sa pratique, mais aussi la Coupe de France de football, le Challenge Dave Gallaher en rugby, l'éclosion du sport féminin, la mise en place des bases de l'handisport, les championnats du monde militaire, la création de fédérations sportives comme celles d'athlétisme, de football et de rugby.



L'héritage sportif des Poilus

Pour oublier la violence de la guerre, les Poilus ont utilisé spontanément le sport. Sous l'effet de diverses influences, cette stratégie de survie a

généralisé un ancrage profond, généralisé, mixte et défini dans toute la société française.

Si le sport est devenu aujourd'hui un important phénomène de société, nous le devons à nos Poilus qui nous ont légué cet héritage inattendu de la Grande Guerre.

Les champions tombés pour la France

428 champions français sont tués pendant les 1561 jours de guerre. Tous ces talents engloutis dans la boue des tranchées donnent une terrible impression de gâches et d'injustice. Afin de les honorer, de nombreux stades et lieux publics portent leurs noms.



« Les sports du Poilu »

Journal de Tranchées du 160^e et 360^e RI « La Marmite » n°28 Août 1918



L'attitude des dirigeants militaires

Très mitigés au début, les hauts gradés vont comprendre les bienfaits de cette pratique et s'y ouvrir progressivement. Le 3 juin 1917, suite aux mutineries et afin de reconquérir la confiance des Poilus, PÉTAIN va institutionnaliser la pratique du sport qui, à partir de cet instant, va pouvoir se développer sans aucune retenue dans toute l'Armée française.



Réalisation : MICHEL MERCKEL
Auteur de : 14-18, le sport aux tranchées
Email : michel.merkel@gmail.com - © Juillet 2014





LES FEMMES ET LA GRANDE GUERRE



La réalité du quotidien après la déclaration de la guerre

La grande majorité des hommes en âge de travailler est aux combats. Pour des millions de femmes de soldat, commence une période très difficile. Hors l'angoisse de la mort de l'être aimé, se rajoutent les réalités matérielles du quotidien et la nécessité de trouver une rentrée financière.



Dans les usines

Le 17 juin 1917, Marie-Catherine VASSIVIÈRE écrit à son mari qui est sur le front : « Je mets toujours tout mon savoir-faire pour faire une bonne tourneuse... » Dans les usines d'armement, l'embauche des ouvrières se fera début 1916. On les désigne sous le nom de « munitionnettes », on en compte 400 000 début 1918. Ces femmes courageuses et déterminées seront le symbole de l'investissement féminin qui reste crucial pour la victoire finale.

L'appel aux Françaises

Dans le numéro spécial du journal « Le Petit Écho de la Mode » du dimanche 30 août 1914, apparaît un éditorial sous le titre « A toutes les Femmes de France », dans lequel on peut lire : « Une heure grave vient de sonner. Notre patrie est en danger. Ils sont partis... la nation réclame votre vaillance, votre activité, votre énergie... » Courageusement, les Françaises vont faire face à l'absence masculine en prenant en charge des rôles et responsabilités traditionnellement dévolus aux hommes.



Dans les campagnes

Dès le 7 août 1914, le président du Conseil, René VIVIANI, demande aux paysannes d'achever les moissons et de démarrer les travaux d'automne. Répondant à cet appel, soutenues par les enfants et les vieillards, elles vont assurer la continuité des exploitations agricoles. Au manque de main-d'œuvre humaine et animale, s'ajoute la diminution de produits de traitement et d'outillage donnés prioritairement à l'armement. Mais si, en toute logique, la production diminue, elle reste importante.



Le rôle des femmes pendant le conflit

Supportant le poids des inquiétudes et des douleurs, soutenant le moral des hommes au front, gérant l'éducation des enfants, faisant face aux besoins matériels du foyer, se dévouant aux blessés et aux œuvres philanthropiques, assumant presque seules le labeur écrasant des travaux agricoles, fournissant près de la moitié du travail dans les usines de munitions et les arsenaux, les femmes n'ont cessé de donner des exemples d'activité et d'énergie. Elles ont été au cœur du conflit et une grande part de la victoire finale leur revient, car rien n'aurait été possible sans leur indéfectible soutien.



Après la guerre

Pour la majorité des femmes, l'après-guerre s'est traduit par un retour à la normale et aux valeurs traditionnelles. Mais cet engagement, dans l'action, va s'avérer et aux valeurs traditionnelles. Mais cet engagement, dans l'action, va s'avérer et aux valeurs traditionnelles. Mais cet engagement, dans l'action, va s'avérer et aux valeurs traditionnelles.



Réalisation : MICHEL MERCKEL
Auteur de : 14-18, le sport port des tranchées
Email : michel.merkel@gmail.com © Juillet 2014





LES FEMMES ET LA GRANDE GUERRE



La réalité du quotidien après la déclaration de la guerre

La grande majorité des hommes en âge de travailler est aux combats. Pour des millions de femmes de soldat, commence une période très difficile. Hors l'angoisse de la mort de l'être aimé, se rajoutent les réalités matérielles du quotidien et la nécessité de trouver une rentrée financière.



Dans les usines

Le 17 juin 1917, Marie-Catherine VASSIVIÈRE écrit à son mari qui est sur le front : « Je mets toujours tout mon savoir-faire pour faire une bonne tourneuse... ». Dans les usines d'armement, l'embauche des ouvrières se fera début 1916. On les désigne sous le nom de « munitionnettes », on en compte 400 000 début 1918. Des femmes courageuses et déterminées seront le symbole de l'investissement féminin qui reste crucial pour la victoire finale.

L'appel aux Françaises

Dans le numéro spécial du journal « Le Petit Echo de la Mode » du dimanche 30 août 1914, apparaît un éditorial sous le titre « A toutes les Femmes de France », dans lequel on peut lire : « Une heure grave vient de sonner. Notre patrie est en danger. Ils sont partis... la nation réclame votre vaillance, votre activité, votre énergie... ». Courageusement, les Françaises vont faire face à l'absence masculine en prenant en charge des métiers et responsabilités traditionnellement dévolus aux hommes.



Dans les campagnes

Dès le 7 août 1914, le président du Conseil, René VIVIANI, demande aux paysannes d'achever les moissons et de démarrer les travaux d'automne. Répondant à cet appel, soutenues par les enfants et les vieillards, elles vont assurer la continuité des exploitations agricoles. Au manque de main-d'œuvre humaine et animale, s'ajoute la diminution de produits de traitement et d'outillage donnés prioritairement à l'armement. Mais si, en toute logique, la production diminue, elle reste importante.



Le rôle des femmes pendant le conflit

Supportant le poids des inquiétudes et des douleurs, soutenant le moral des hommes au front, gérant l'éducation des enfants, faisant face aux besoins matériels du foyer, se dévouant aux blessés et aux œuvres philanthropiques, assumant presque seules le labeur écrasant des travaux agricoles, fournissant près de la moitié du travail dans les usines de munitions et les arsenaux, les femmes n'ont cessé de donner des exemples d'activité et d'énergie. Elles ont été au cœur du conflit et une grande part de la victoire finale leur revient, car rien n'aurait été possible sans leur indélébile soutien.



Après la guerre

Pour la majorité des femmes, l'après-guerre s'est traduit par un retour à la normale et aux valeurs traditionnelles. Mais cet engagement dans l'action va s'avérer déterminant et faire prendre conscience à la société de leurs potentialités, ainsi que du rôle qu'elles sont capables d'y jouer. Les difficiles circonstances créées par la guerre de 1914-1918 ont favorisé cet éveil et permis de démarrer, en France, la longue marche de l'émancipation des femmes qui se poursuit toujours aujourd'hui.



Réalisation : MICHEL MERKEL
Acteur de : 14-18, le sport des Français
Email : michel.merkel@gmail.com - © Juillet 2014

Support : Université - Département 2018-2020 - 14-18-1918



VAUX : Cérémonie et hommages à nos soldats morts pour la France



Han deux, han deux , ...



Remise de médailles à nos anciens combattants par le Sénateur MANABLE





Des danseuses chevronnées !



Des véhicules de prestige !



Musée éphémère à la salle des fêtes



Moment convivial autour d'une paëla Merci aux nombreux habitants, Notre chef a assuré pour 160 convives



**Des habitants et des élus
heureux !**



**Daniel LELEU, Marc
VIGNOLLE Maire
de St VAST et Sé-
bastien TARRATTE
Maire adjoint**





Cérémonie au cimetière En l'honneur de nos soldats Anglais et Australiens



Avec de gauche à droite: Nathalie TEMMERMANN conseillère départementale, Patrick DESSEAUX 1er vice Président d'Amiens métropole, René LOGNON Président de la communauté de commune Nièvre et Somme, Daniel LELEU, Christian MANABLE Sénateur, Alain GEST Président d'Amiens Métropole, Alain CAUSSIN Maire adjoint .



Le Soldat MEHAN : SUITE...

Lettre envoyée par le maire de Wollongong, afin de remercier notre commune, le Conseil municipal et les habitants pour avoir organisé une commémoration en l'honneur de leurs soldats et ainsi avoir permis le retour au pays, lors d'une cérémonie aborigène, de l'esprit du soldat MEHAN.



WOLLONGONG CITY COUNCIL
Office of the Lord Mayor

Address: 100 South Street, Wollongong NSW 2520 Post: Locked Mail Bag 971, Wollongong NSW 2520
Phone: 02 422 1777 Email: mail@wollongong.nsw.gov.au Web: www.wollongong.nsw.gov.au

Mayor Daniel Lelue
Mayor Vaux en Amiénois
1 RUE D'J bout de Magnier 80260
Vaux en Amiénois
FRANCE

Date: 28 March 2018

Dear Mayor Lelue

On behalf of the citizens of the City of Wollongong, I wish to thank the kind people of Vaux en Amiénois for their ongoing respect to one of our City's fallen soldiers during The Great War of 1914-1918. Sgt. HS Meehan has now lain quietly in your cemetery since December 1916. Your citizens remember and honour him annually. This is an extraordinary tribute. On the 100th year to the day, when Sgt Meehan's young life ended, Deputy Mayor Alan Caussin along with his wife Corinne, Annik Dubas and Michél Carré, together with Claudie Duwaz from Ifaubourdin, all attended Sgt Meehan's grave with the French flag and pomponnettes of respect. This touched the Meehan Family deeply that this happened. It is understood that Sgt Meehan is the only Australian soldier from the State of New South Wales and one of only three Australian soldiers in Vaux en Amiénois Communal Cemetery.

Before the war Sgt Meehan was a man of peace, a dedicated surf lifesaver and a decent Christian man, well known and admired. He like so many young Wollongong men from our region joined the Australian Infantry Force with the specific intent to defend the good people of France and our shared values of liberty, fraternity and equality. Bonds were formed that have never been forgotten as is evidenced by your ongoing remembrance.

I wish to thank the citizens of Vaux en Amiénois for playing a significant role in how Sgt Meehan's spirit was brought home in 2016. This was only made possible because blessed stones from his grave were posted to his family here in Wollongong. At the same time that citizens of Vaux en Amiénois attended his grave, here high on our local mountain and overlooking his home town in the north of our city, an ancient ceremony was held. Members of his family along with aboriginal people, held a *return to place* smoking ceremony. It was, I am reliably informed, a success. Because of the efforts of all involved, his spirit was found to have returned to his birth place, even though his mortal remains lay warm and safe in French soil ever more. May the friendship and cooperation between our countries continue to remain strong into the future. May Wollongong and Vaux en Amiénois develop close relationships into the future. I wish you well with your planned commemorations on the 13th of May 2018. Please pass on to your citizens the kind wishes and warm regards of the people of Wollongong to those of Vaux en Amiénois.

Kind regards

Lord Mayor, Councillor Gordon Bradbery AM
City of Wollongong, NSW Australia



... et FIN ?

M. Daniel Lelue

Maire de Vaux en Amiénois

1 Rue du Bout de Magnier 80260

Vaux en Amiénois

FRANCE

Cher M. Lelue, Monsieur le Maire,

Au nom des habitants de la ville du Grand Wollongong en Australie, je tiens à remercier la ville de Vaux en-Amiénois et ses habitants pour avoir continuellement et respectueusement pris soin d'un des soldats de notre ville tombé au combat durant la Grande Guerre. Le Sergent HS Meehan repose dans sa dernière demeure au sein votre cimetière depuis 1916 ; et que, depuis lors, son souvenir ait été célébré chaque année est extraordinaire.

Lors de la cérémonie du 100e anniversaire de la mort du jeune Sergent Meehan, Alain Caussin et sa femme Corinne, Annick Dubas et Michel Carré, accompagnés de Claudie Duwez de Haubourdin se sont réunis pour couvrir solennellement sa tombe du drapeau français et déposer un pot de pomponnettes en signe de respect. Cette merveilleuse attention a profondément touché la famille Meehan en Australie.

Nous nous rappelons que le Sergent Meehan est le seul soldat australien de l'état de Nouvelle Galles du Sud et l'un des trois soldats australiens reposant au cimetière communal de Vauxen-Amiénois. Avant que la guerre n'éclate, HS Meehan était secouriste-maître-nageur. C'était un homme pacifique, et un bon chrétien, connu et respecté dans son entourage. Comme beaucoup de jeunes de notre ville, il s'est engagé dans l'armée australienne dans le seul but de défendre nos amis français. Des liens se sont alors créés entre ces deux points du globe qui n'ont jamais été rompus, comme en atteste la perpétuation de leur souvenir encore aujourd'hui.

Je souhaite remercier les habitants de Vauxen-Amiénois pour avoir participé au retour de la mémoire du Sergent Meehan parmi nous, grâce à l'envoi de pierres de sa tombe ici à Wollongong. Lorsque sa tombe a été honorée par votre ville en 2016, au même moment s'est tenue ici une cérémonie ancestrale de "retour au pays" : les membres de sa famille et des aborigènes ont effectué la cérémonie sur la montagne surplombant notre ville. Grâce aux efforts de tous ceux qui se sont impliqués, son esprit est revenu sur sa terre natale, tandis que son corps repose plus que jamais sur le sol français.

J'espère que les préparatifs des commémorations du 13 Mai 2018 se sont bien déroulés, en cette année particulière de centenaire de la fin de la Grande Guerre.

Transmettez à vos concitoyens les salutations les plus chaleureuses des habitants de Wollongong. Et puissent l'amitié et la coopération entre nos peuples et les relations entre nos villes rester tout aussi fortes dans le futur !

Amicalement,

Lord Mayor Councillor Gordon Bradbery AM

City of Greater Wollongong





Cérémonie du 8 Mai 2018



Encore un champion à VAUX



Vendredi 11 Mai à Amiens
26ème prix de la fête de St
Acheul

Jean François THILLOY remporte
la victoire haut la main !

3 Victoires

- 11 Mai St ACHEUL
 - 28 Juillet Le PLESSIER
 - 12 Août : 1er du contre la montre
7ème course en ligne
3ème du général
 - 23 Juillet Hangest sur Somme
3ème de la course en ligne
1er au classement par points
4ème au classement du grimpeur
- 7 fois dans les dix premiers et 6 fois dans les cinq premiers

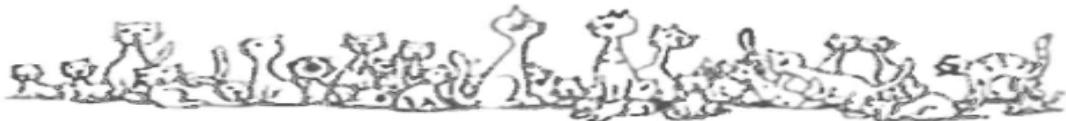


La prolifération du chat

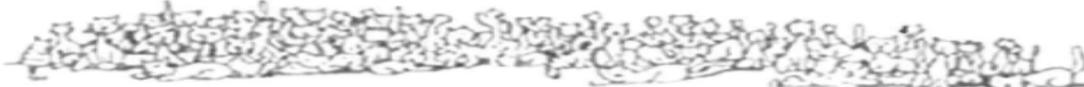
Gestation :
52-56 jours



1^{ère} année 3 PORTÉES => 12 chatons



2^{ème} année POSSIBILITÉS, 144 chats



3^{ème} année POSSIBILITÉS, 1 728 chats



4^{ème} année POSSIBILITÉS, 20 736 chats

Stérilisation = Solution

Les mathématiques selon



www.educhateur.com

( +) X 7 ans = 370 000 chats
(si 2,8 chats survivent par portée)
Pas stérilisés

( +) X 8 ans = 2 millions de chats
(si 2,8 chats survivent par portée)
Pas stérilisés

( fait stériliser...) X ..leur  =
- Moins de problèmes de comportement
- Moins d'abandons
- Moins d'euthanasies

( /3) X 1  errant =
via un programme Capture-Stérilisation-Relâche-Maintien
Problème de surpopulation des chats réglé en 5 ans



Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

LES ANIMAUX ERRANTS

Le maire doit faire cesser la divagation des animaux au titre de ses pouvoirs de police générale (articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT) et spéciale (articles L. 211-19-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, CR). Il doit prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'ils ne commettent des dégâts. Il doit également organiser les moyens de les tenir captifs dans des conditions satisfaisantes. Il convient de distinguer selon qu'il s'agit de chiens et de chats ou d'autres animaux domestiques. Les animaux sont considérés comme en état de divagation s'ils se trouvent hors de la propriété de leur maître ou de leur responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci. Le CR précise les critères de la divagation selon qu'il s'agit de chiens (article L. 211-23), de chats (article L. 211-23) ou d'autres animaux domestiques, tels les bovins, ovins, équidés (article L. 211-20).

LA GARDE DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux capturés doivent être maintenus dans des lieux adaptés et pour une durée limitée. Par un affichage permanent en mairie, le maire informe la population (article R. 211-12, CR) : des coordonnées des services compétents pour la capture et la prise en charge des animaux errants ; de ceux de la fourrière ou du lieu de dépôt désigné par le maire et des horaires d'ouverture ; des conditions de restitution des animaux (délai de garde, frais de fourrière, etc...) ; de la prise en charge des animaux errants en dehors des horaires de la fourrière. L'article L. 211-24 du même code indique que toute commune doit disposer d'une fourrière adaptée à la garde des chiens

et des chats. Concernant les autres animaux, le code emploie l'expression de « lieu de dépôt adapté ». La commune peut, par convention, bénéficier des services d'une fourrière d'une autre commune. Il est également possible de créer des structures intercommunales. Enfin, la commune peut déléguer la capture et la garde des animaux errants à des organismes, tels que la société protectrice des animaux. Les installations doivent être adaptées aux différentes espèces et conformes aux règles sanitaires. Un vétérinaire est désigné pour en assurer la surveillance et le maire de la commune d'implantation en fixe la capacité, par arrêté.

DÉLAIS DE GARDE EN FOURRIÈRE

Pour les chiens et les chats (articles L. 211-25 et L. 211-26, CR), s'il s'agit d'animaux identifiés, le gestionnaire de la fourrière recherchera leurs propriétaires, dans les meilleurs délais. Ils ne pourront récupérer leurs animaux que contre paiement préalable des frais de fourrière. Dans les départements infectés par la rage, seuls les animaux vaccinés sont rendus à leurs propriétaires. Si les propriétaires ne viennent pas réclamer leurs animaux dans le délai de huit jours ouvrés, ils sont déclarés abandonnés et le gestionnaire de la fourrière en devient propriétaire. Les animaux non identifiés sont aussi conservés pendant huit jours ouvrés. Ils ne peuvent être remis à leur propriétaire qu'après identification. Les frais d'identification et de fourrière sont à la charge du propriétaire. Passé ce délai, les animaux non identifiés sont déclarés abandonnés et deviennent la propriété du gestionnaire de la fourrière. Celui-ci peut soit les conserver aussi longtemps que les capacités d'ac-

cueil de la fourrière le lui permettent, soit les céder gratuitement à un organisme gérant un refuge. Enfin, si le vétérinaire chargé de la surveillance sanitaire de la fourrière l'estime nécessaire, ils peuvent être euthanasiés. Dans les départements infectés par la rage, les chats et chiens non remis à leurs propriétaires sont systématiquement euthanasiés à l'issue du délai de garde.

S'agissant des autres animaux domestiques, les personnes lésées, ou leur représentant, peuvent les saisir ou les faire conduire au lieu désigné par le maire. Celui-ci en avertit immédiatement le propriétaire ou le détenteur. Si personne ne réclame ces animaux, ils sont considérés comme abandonnés. Le maire peut alors décider de faire procéder à leur euthanasie, ou à leur cession gratuite à un organisme de protection animale reconnue d'utilité publique. Il peut également les faire vendre. Si la divagation des animaux a causé des dommages, leur propriétaire doit les prendre à sa charge (article 1385 du code civil).

Enfin, « si les animaux ne sont pas réclamés, et si le dommage n'est pas réparé dans la huitaine de jours où il a été commis, il est procédé à la vente sur ordonnance du juge compétent de l'ordre judiciaire qui évalue les dommages » (article L. 211-1, CR). Le montant des frais de procédure et des dommages est prélevé sur la vente.

La responsabilité de la commune ne sera engagée qu'en cas de faute lourde du maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police (CE, 16/10/1987, n° 58465). Ainsi, face à des divagations répétées le maire ne doit pas se contenter de prendre des mesures réglementaires, sans les compléter par des actions pour faire cesser les troubles (CE, 25/07/2007, n° 293882). ■



E.conciergerie Services

une entreprise à votre écoute !



Un colis à expédier, un besoin d'assistance pour votre administratif, organiser un dîner surprise, des courses à faire, l'entretien des sépultures et fleurissement, ...

Pas le temps et besoin d'un coup de main, nous le faisons pour vous.

Une conciergerie proche de chez vous qui vous simplifie la vie et vous fait gagner du temps.

Un contact : 06 80 12 04 28
econciergerie80@gmail.com

Mariages

Guillaume DUPIRE et Adeline LELEU le 9 Juin 2018

Alexis DERYCKE et Marie FALAMPIN le 30 Août 2018



Les naissances

Paul SEVENET : 22 février 2018

Camille FEUILLETTE : 14 juillet 2018

Paul PRUVOST : 10 Août 2018

Ils nous ont quittés

GUEPIN Josiane : 08 mars 2018

CARRE Julien : 21 avril 2018

PANNETIER Monique : 08 mai 2018

prochaine messe à Vaux

Samedi 29 Septembre à 18h30



Vaux sous les eaux ...



Les violents orages des 27 et 28 mai ont transformé la commune en un village lacustre dans un premier temps puis en un marécage.

Grâce à l'intervention rapide de Monsieur TARRATTE aidé de Jean-François THILLOY nous avons évité le pire !





... et la boue !



LES VAL-HEUREUX

Voyage en Autriche, au TYROL du 11 au 15 Juin 2018

Le Président François PETIT et son bureau peuvent être heureux de ce voyage au TYROL qui a réuni une cinquantaine de personnes ravis de cette semaine de découverte qui restera gravée dans les mémoires.

Une ambiance amicale et sympathique a régné tout au long du séjour.

Si la première journée était consacrée au voyage, les participants ont pu visiter le mardi le musée des fermes du TYROL avec un déjeuner typiquement local mais excellent au demeurant suivi de la visite de RATTENBERG, mondialement connue pour ses cristalleries dont celle de SWAROWSKI. La journée s'est terminée par le village d'ALPACH, le plus beau village du TYROL, situé à 1200 m d'altitude et inscrit au patrimoine de l'UNESCO.

La soirée s'est terminée à l'hôtel 3 étoiles de PRUTZ animée par un groupe tyrolien.

Le mercredi, le groupe a visité la ville d'INNSBRUCK, capitale du Tyrol, forte de 150 000 habitants, qui a dû son essor grâce aux jeux olympiques d'hiver qui se sont déroulés deux fois en 1969 et 1975. La visite guidée de la vieille ville a été fort appréciée et le repas qui a suivi dans le centre ville le midi a permis à chacun de se requinquer. L'après-midi était consacrée à la visite des arts populaires et à un temps libre dans les rues piétonnes, fort typiques.

Le jeudi matin, le groupe s'est rendu au glacier du KAUNERTAL qui culmine à 3300 m d'altitude et nous a permis de toucher la neige, c'était l'hiver, il faisait 5°C.



L'après-midi, après le déjeuner à l'hôtel POST, nous nous sommes rendus à FISS, célèbre station de sports d'hiver, réputée en Europe.

Le vendredi, visite de MERAN, ville située dans le sud du Tyrol et grande station thermale, annexée après la première guerre mondiale par l'Italie; des palmiers, une vallée entourée de hautes montagnes, un microclimat reconnu, il faisait ce jour là 35°C. Nous étions passés en deux jours de l'hiver à l'été.

Quel dépaysement et quelle joie de se retrouver tous ensemble dans une ambiance amicale et sereine .

Merci à tous les participants qui peut être seront prêts à repartir en 2019.

PROJETS

Organisation de la course cycliste de la commune le samedi 29 septembre et du repas paëlla à la salle des fêtes.

Voyage d'une journée prévu à l'automne 2018 à la mine de LEWAERDE dans le nord de la France.

Soirée cabaret le 1er décembre 2018, sosie de Johnny HALLYDAY et interprète de son répertoire.

Projet d'un voyage dans l'est de la sicile en mai 2019 d'une durée de six jours avec visite de Palerme, capitale de la Sicile Catane, Syracuse, Notto et Taormine.

PS : De plus amples renseignements dans un avenir proche.

Entraînement à la course à pied

Suite à la demande de nombreux sportifs de la commune, nous vous proposons une réunion hebdomadaire chaque samedi à 10h00 sur la place de l'église.

Ce projet, avant tout convivial permettra à chacun de mieux se connaître tout en pratiquant une activité fort bénéfique pour la santé.

Selon le nombre de participants, vous pourrez adopter au mieux le rythme de course qui vous conviendra.

Cette activité est bien sûr gratuite.

A vos baskets et bon footing!

Le premier rendez-vous est fixé le samedi 29 septembre 2018 à 10h00.



Notre Directeur d'école est un vrai coach !



Pierre-Alain LAVILLETTE, le Directeur de notre regroupement pédagogique a plus d'une corde à son arc

La carrière sportive de Pierre-Alain est éloquent à plus d'un titre. Au handball il a été formé à l'Amiens sporting club de 1982 à 1990 pour ensuite gravir les plus hauts échelons. Après une bonne carrière à l'ASC il est devenu professionnel à NICE hand de 1992 à 1996 pour rejoindre l'entente amical laïque d'Abbeville Nationale 3.

Une carrière d'entraîneur s'est offerte à lui avec succès avec les seniors filles en N1 et N2 à Amiens, pour rejoindre ensuite le Beauvais Olympique Université club en senior filles en N1 et en N2.

Dès 2017, Pierre-Alain est devenu l'entraîneur de l'APH (Amiens Picardie Handball), des seniors garçons qui évoluent en National 1.

Toutes nos félicitations à ce champion discret et performant qui gravit avec bonheur les hautes sphères du Handball.

Une handballeuse a également cotoyé le haut niveau à l'APH en intégrant l'équipe féminine de nationale 1 pendant quatre ans. Il s'agit d'Isabelle LELEU, ailier droit redoutable et appréciée de ses coéquipières avec lesquelles elle est restée en contact régulier.

Bravo à vous Madame Monsieur, notre cité est fière de vous !



La vie de l'école dans nos deux communes

Cette année, et c'est une bonne nouvelle, les effectifs de nos écoles sont en hausse. C'est de bon augure pour les années futures qui devraient voir la fréquentation s'accroître grâce, bien sûr, à la qualité de nos enseignants mais aussi grâce à la qualité des services proposés par les communes de St Vast et d Vaux.

Monsieur Pierre Alain LAVILLETTE, directeur de l'école, Madame Maité HONORE et Madame Fanny PINSON forment une équipe pédagogique de haute qualité et reconnue au niveau académique dans le département de la Somme. Cet enseignement innovant à la pointe de l'informatique avec des moyens appropriés explique certainement les excellents résultats obtenus aux différents diplômes acquis par nos chères têtes blondes.

Alors, bon vent, et persévérons tous ensemble pour donner le maximum de chances aux élèves fréquentant notre SISCO.



Remerciements

Je tiens personnellement à souligner le travail de nos trois adjoints, Alain CAUSSIN, Sébastien TARRATTE, François DENDELEUX et les conseillers qui adhèrent et soutiennent notre action au sein du Conseil municipal. Sans leur investissement sans faille, rien ne serait possible !

Daniel LELEU



Merci à nos Annonceurs

SPÉCIALISTE EN PLATS CUISINÉS LIVRÉS
Collectivités et restaurants d'Entreprises



37, Rue des Vacillots
76510 SAINT NICOLAS D'ALERMONT
Tél : 02 77 23 20 00 - Fax : 02 77 23 20 19



CERISE & OLIVE



J.C. Auto

Véhicules d'import, neufs et occasions toutes marques

Tél./Fax 03 22 93 07 95
Portable J.C 06 07 02 95 27
Portable Julien 06 78 03 51 12

www.jc-autocamon.com - E-mail : jc-auto248@orange.fr
919, rue Nationale - 80450 PETIT CAMON



Loxagri

Espaces verts

10 Rue Rose BERTIN 80 100 ABBEVILLE
Tel : 03.22.25.91.93
ZONE ARTISANALE BLANCHE TACHE 80450 CAMON
Tél : 03.22.44.49.78
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF KUBOTA
CONCESSIONNAIRE STIHL VIKING AMAZONE

Suivez nos actualités
et nos promotions
sur notre page
Facebook 

WWW.LOXAGRI.FR

PRESTIGE EUROPE EVASION



80136 RIVERY

Tél. : 03 22 72 13 65 / PORT: 06 20 05 30 20

transport.voyageur@devisp2e.fr



Optique Bellegueulle

Votre opticien près de chez vous...

FLESSELLES
Ccial NETTO

03 22 91 19 34
flesselles@bellegueulle.net

Ouvert
du Mardi au Samedi
9H30 -12H30
14H - 19H
Fermeture 18H le Samedi

BOISSONS AMIENOISES S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — vins
LIVRAISON A DOMICILE
TEL : 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789 80000 AMIENS

Intermarché

Flesselles(80260)
RD 933
Le champ Saint Pierre

AFP

BAINS, CUISINE,
PLACARD,
PARQUET,
BUANDERIE ...

Vos projets nous inspirent

- Conception, dépose et pose de votre installation
- Sanitaire, carrelage, faïence, électricité, plomberie ...
- Conception standard ou sur mesure,
- Handibat

Agencement Faviot Patrice
VAUX EN AMIENOIS
TEL/FAX 03.22.40.41.67
MOBILE 06.20.72.71.58
faviot.patrice@orange.fr
www.agencement-faviot.fr



Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.



 <http://vaux-en-amiennois.net>
 mairie-vaux-en-amiennois@laposte.net

© Le Tambour de Vaux et Frémont
Ne pas jeter sur la voie publique
I.P.N.S.

